

12 - Délégation de Service Public - Camping de Besançon-Chalezeule - Exercice 2012

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Les services publics délégués sont soumis à un corpus de règles formalisées, comportant deux dispositifs distincts :

- d'une part, un dispositif de contrôle : le délégataire a l'obligation de se soumettre à toute opération de contrôle, sur place et sur pièces, de son activité et de ses documents financiers et techniques concourant à la bonne réalisation du service délégué,

- d'autre part, la loi n° 95-127 du 8 février 1995, précisée par le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, impose au délégataire la remise d'un rapport annuel sur l'exécution de la convention de délégation (art. 1411-3 du CGCT), rapport qui peut de plus répondre à des exigences déterminées au contrat.

L'examen de ce rapport est ensuite mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

1 - Les principales caractéristiques du contrat - Camping

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la gestion et l'exploitation du Camping, sis 12 route de Belfort à Chalezeule - 25220
Nature de la convention	Délégation de service public
Date de signature de la convention	22 décembre 2010 Prise d'effet le 1 ^{er} janvier 2011
Durée de la convention	6 ans
Echéance de la convention	31 décembre 2016
Caractéristiques générales	La Collectivité met à disposition du délégataire les biens immobiliers et mobiliers. Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation du site. Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au contrat. Le délégataire a pour missions principales : - l'ouverture du site avec un accueil des visiteurs du 1 ^{er} avril au 30 septembre minimum, - l'hébergement avec la gestion des emplacements et des raccordements nécessaires, et la surveillance générale du site, - la gestion du bar, du restaurant et de l'épicerie - l'animation et le développement d'actions de promotion et de valorisation du camping - la gestion administrative et financière du site, l'entretien et la maintenance
Coordonnées du délégataire	Office de Tourisme et des Congrès 2 place de la 1 ^{ère} Armée Française 25000 BESANÇON
Dirigeants	Président : Jean-François GIRARD Directeur de l'OTC : Gilles DREYDEMY Gérant du site de Chalezeule : Pascal JEAN.

Le délégataire a transmis les principaux éléments prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

2 - Analyse de l'activité du service délégué

La saison 2012 est jugée «très bonne» malgré un début de saison pluvieux.

Avec 16 388 nuitées en 2012 contre 13 558 en 2011, le camping enregistre une progression globale de 3 030 nuitées soit une augmentation de 22,60 % par rapport à 2011.

Les nuitées

	2012	2011	Evolution en %
Nuitées emplacements nus	14 783	11 970	23,50
Nuitées emplacements locatifs	1 605	1 388	15,63
Total	16 388	13 358	22,68

Malgré l'acquisition de 4 mobile homes fin 2011, mis en service en 2012, de nombreuses demandes en locatif restent insatisfaites.

La part des nuitées des Tours Opérateurs (dont partenariat avec l'ACSI : Auto Camper Service International) progresse avec 2 502 nuitées en 2012 contre 983 nuitées en 2011.

Répartition des nuitées par nationalité

Pour le camping de Besançon, la part des nuitées se répartit ainsi : 6 653 nuitées de touristes français (près de 40 % des nuitées) et 9 735 nuitées étrangères (près de 60 % contre 52 % en 2011).

Les étrangers ont donc été plus nombreux en 2012. Les Allemands arrivent en tête (3 460 nuitées), suivis des Pays-Bas (2 407 nuitées) comme en 2011, le 3^{ème} rang est tenu non par la Suisse mais par la Grande Bretagne (905 nuitées).

Il est intéressant de noter la forte progression entre 2011 et 2012 des touristes en provenance d'Allemagne (+ 24,95), des Pays-Bas (+ 53,39 %) et surtout de la Grande Bretagne (+ 72,38). En revanche la présence des Suisses est en baisse (- 8,54 %).

Nationalité	2012	2011	Evolution en %
France	6 653	6 497	2,40
Allemagne	3 460	2 769	24,95
Pays-Bas	2 407	1 549	55,39
Grande Bretagne	905	525	72,38
Belgique	555	300	85
Suisse	589	644	- 8,54
Danemark	405	279	45,16
Italie	324	199	62,81
Espagne	301	174	72,99
Autres	789	422	87
Total panel	16 388	13 358	22,68

Fréquentation mensuelle du camping

Nationalité	Nuitées 2012	Nuitées 2011	Evolution en %
Avril	741	565	+ 31
Mai	1 687	1 032	63,47
Juin	2 430	2 551	- 4,74
Juillet	5 135	3 555	44,44
Août	4 694	3 961	18,51
Septembre	1 701	1 694	0,41
Total	16 388	13 358	22,60

Les mois de juillet-août totalisent 60 % de la fréquentation en 2012.

En 2012, le mois le plus fréquenté a été juillet, avec 5 135 nuitées contre 3 555 en 2011, soit + 44,4 %. Cette évolution s'explique notamment grâce au Tour de France qui contribue à cette hausse avec 1 014 nuitées réservées.

La fréquentation au mois d'août est également en progression de + 18,5 %.

L'évolution de la fréquentation pour chaque mois entre 2011 et 2012 est positive, à l'exception de juin qui accuse un léger recul par rapport à 2011. Ce recul est imputable à la météo particulièrement défavorable durant cette période.

Evolution de la fréquentation des campings dans le Doubs

Les statistiques font état de 314 182 nuitées réalisées dans les campings du Doubs en 2012 qui totalisent environ 11 000 lits touristiques. Ce chiffre affiche une hausse de + 5 % par rapport à 2011. Les étrangers, avec 203 124 nuitées en 2012, représentent 65 % des arrivées. Par contre la durée moyenne des séjours (3,4 jours) est en baisse.

En ce qui concerne le Doubs, la France représente 35 % de la clientèle. Les Pays-Bas (28 %) et l'Allemagne (20 %) représentent à eux seuls près de 50 % de la clientèle des campings du département.

La promotion et la communication du camping de Besançon

Le délégataire s'est positionné sur trois axes de communication en 2012 :

- Les salons :

En 2012, Besançon Tourisme et Congrès a participé à quatre salons (professionnels et grand public) : Salon Loisiroscope à Dijon, Salon Mahana à Lyon, Salon des Vacances à Genève et le Salon MAP PRO à Paris.

La documentation du camping a été diffusée lors de ces manifestations.

- Le nouveau site Internet :

Le site internet du Camping de la Plage de Besançon a changé de charte graphique pour s'appuyer sur celle de la Ville de Besançon et de Besançon Tourisme et Congrès. Un shooting photo durant l'été 2012 a permis de constituer une photothèque, avec la mise en valeur des lieux et des locatifs. Le site présente toutes les prestations offertes par le camping, met en valeur le tourisme local et permet aujourd'hui la réservation en ligne.

En 2012 le site www.campingdebesancon.com a accueilli plus de 23 000 visites, dont la moitié venant de l'étranger.

- Un nouveau dépliant :

Afin de répondre de manière plus efficace aux nombreuses sollicitations des clientèles étrangères, un nouveau dépliant a été conçu par le pôle numérique de Besançon Tourisme et Congrès. Il s'agit d'un document respectant la nouvelle charte graphique «l'air(e) du temps» agrémenté de photos, doté d'un plan de situation et d'un flash code. Ce document a été édité en 4 langues.

3 - Les comptes de la délégation

Les états financiers de l'Office de Tourisme arrêtés au 31 décembre 2012 sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes. La situation financière est saine.

Le résultat d'exploitation du camping municipal de Besançon est intégré dans le résultat consolidé de l'OTC. Ce compte d'exploitation ne fait pas l'objet d'une certification indépendante.

La gestion du camping municipal de Besançon est confiée à un gérant unique.

La situation financière

Les volumes financiers générés par l'activité du camping de Besançon-Chalezeule sont relativement faibles, puisque le total des produits s'établit à 146 K€, celui des charges à 138,5 K€, ce qui permet à l'activité de dégager un excédent net de 7,5 K€.

Ce résultat est en nette hausse par rapport à celui de 2011 (qui était jugé faible), mais il reste «structurellement» modeste dans un contexte où les marges de manœuvre sont faibles, sur une durée d'ouverture de 5 à 6 mois, et dont l'activité est météo-dépendante.

Ce résultat est directement issu de l'activité, il n'y a pas d'opération financière ou exceptionnelle qui l'alimente.

Le chiffre d'affaires des nuitées atteint 132 K€, en progression de + 29 % par rapport à 2011. Deux raisons à cette évolution positive : l'augmentation du nombre de nuitées (dont celles issues du Tour de France), et la hausse en moyenne de + 10 % des tarifs entre 2011 et 2012 (cf. § 4).

Côté charges, la masse salariale reste le principal poste des charges avec 64 K€ (soit 46 % du total des charges). Ce montant est stable avec des années comparables et une ouverture sur l'ensemble de la saison.

Les autres postes de charges sont essentiellement constitués des achats de fluides, de petit matériel, et des frais d'entretien, d'assurances, de sécurité sur le terrain.

La situation de trésorerie du camping est équilibrée. A noter une particularité en 2012 : les comptes d'actif et de passif enregistrent un important montant en trésorerie et son équivalent en dettes du fait du transfert du délégant au délégataire du droit de déduction à TVA sur investissement. Cette opération tout à fait exceptionnelle se régularise en 2013.

Les liens financiers et juridiques avec la Ville

En respect des dispositions de la convention, la société délégataire Office de Tourisme a versé à la Ville une redevance de 2 000 € HT.

Les tarifs appliqués en 2012 ont été votés par le Conseil Municipal par délibération du 8 décembre 2011.

Il n'y a pas eu d'avenant à la convention durant l'année 2012.

4 - Les conditions d'exécution du service public

Le classement

Depuis juillet 2012, un nouveau classement des hébergements touristiques a été mis en place pour les hôtels, les campings et les villages de vacances.

L'ancien classement est devenu caduc et seuls les hébergeurs ayant conduit une demande pour bénéficier du nouveau classement sont officiellement classés «tourisme».

Le camping de Besançon a initié cette demande de classement et a obtenu son classement en 3 étoiles.

Actuellement, treize campings sont classés dans le Doubs dont dix en 3***.

Le terrain

Le camping de Besançon est situé dans le secteur de Besançon-Est en bordure du cours d'eau le Doubs, et de la route départementale RD 683, reliant Besançon à Belfort.

Il est classé en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Doubs Central approuvé le 28 mars 2008.

Le camping dispose de 112 emplacements dont 10 stabilisés pour l'accueil des camping-cars, et dont 2 accueillent des structures de type bungalow, bâtiment sanitaire, un bâtiment d'accueil et un bâtiment bar-restaurant-épicerie. Il intègre également des zones de jeux pour enfants, des terrains de loisirs (pétanque, volley). En 2012, le camping proposait 4 nouveaux mobile home.

Le délégataire est chargé du nettoyage, de l'entretien des espaces verts et du fleurissement sur l'ensemble du terrain de camping pendant la saison d'ouverture.

Le personnel

En 2012, trois personnes se sont chargées de l'accueil des touristes, et de l'entretien des équipements mis à disposition par la Ville de Besançon :

- Un responsable du camping (régisseur) en contrat à durée indéterminée à l'année à temps plein.

- Pendant la période d'ouverture (six mois) : deux contrats accompagnement à l'emploi plus particulièrement chargés de l'entretien (30 h hebdomadaires), de l'accueil, et de l'assistance au régisseur (35 h hebdomadaires).

Les conditions d'accueil du public

L'accueil des campeurs est assuré du 1^{er} avril au 30 septembre au minimum.

Le délégataire a mis en place une offre locative pour répondre à la demande de la clientèle française et européenne, par l'installation de deux bungalows.

Le snack a fonctionné pendant toute la période d'ouverture de la piscine soit du 1^{er} juillet au 2 septembre 2012.

Les installations sanitaires ont été très régulièrement nettoyées pour garantir l'hygiène et la propreté des lieux.

Toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour garantir la tranquillité et la sécurité des campeurs.

Le programme d'animation

Ce dernier est composé des concours de pétanque en juillet et août, de trois concerts en plein air et de la mise en relation avec les visites guidées organisées par l'Office de Tourisme (délégué) pendant toute la durée de la saison.

A souligner : l'accès gratuit à la piscine de Chalezeule en période d'ouverture (juin / août).

L'activité du Snack

Le Snack est géré par une mise en sous-traitance sur trois ans, accordée à la SARL Bouchon Rivotte en 2011.

Ce dernier propose à la clientèle du camping, de la piscine et/ou provenant de l'extérieur, une restauration rapide, un accès au programme télévisuel.

Les investissements

La Ville de Besançon a réalisé les travaux suivants, dans le cadre de la rénovation du camping et d'action de développement durable :

- Remise à neuf de tout le réseau d'eau potable
- Eclairage automatique du bloc accueil
- Amélioration pour l'accès aux handicapés sur le parking d'accueil : aménagement pour le passage d'un fauteuil roulant du terre plein à la voirie
- Remise à neuf du réseau d'éclairage public équipé de LED couplé à une horloge astronomique.
- Mise en place d'un système de détection de présence au bloc sanitaire couplé à l'éclairage
- Plantations de végétaux indigènes locaux sur les nouveaux emplacements.

De son côté, le délégué a acquis et installé quatre mobile homes d'occasion.

Il a également réalisé la mise en place d'un réseau wifi couvrant 100 % du terrain.

Les tarifs

Conformément à l'article 14 du contrat de Délégation de Service Public, les tarifs 2012 du Camping de la Plage ont été votés par le Conseil Municipal du 8 décembre 2011.

Les principaux tarifs sont :

Redevances principales par jour	Juillet- Août		Evol. en %	Basse saison		Evol. en %
	2012	2011		2012	2011	
Emplacement camping (comprend une voiture + caravane ou tente ou camping car)	7,05 €	6,40 €	+ 10,15	6,30 €	5,75 €	+ 9,57
Visiteur	2,65 €	2,40 €	+ 10,41	2,65 €	2,40 €	+ 10,41
Stop accueil Camping-car : 1 nuit hors électricité	10,50 €	10,50 €	-	10,50 €	10,50 €	-
Frais de réservation	5 €	5 €	-	10 €	5 €	-
Forfait week-end	36 €		-	30 €		-
Bungalows (semaine - 4 p)	410 € à 440 €	410 à 440 €	-	225 à 315 €	225 à 315 €	-
Mobile home (4p)	500 à 600 €	500 à 600 €	-	300 à 400 €	300 à 400 €	-
Forfait week-end	36 €		-	30 €		-

L'entretien

Le Camping a contracté un contrat supplémentaire avec la Société EIMI pour l'entretien des mobile homes.

A la fin de la saison 2012 mais également en vue de l'obtention du classement 3***, le camping a dépêché la Société Enett Services afin de réaliser un nettoyage complet des blocs sanitaires.

Bilan environnemental

Le camping municipal a engagé plusieurs actions de développement durable :

- Suivi comparatif hebdomadaire des consommations d'eau potable sur l'ensemble du camping.
- Mise en place de bacs jaunes pour le tri sélectif accompagnés de pictogrammes incitatifs sur les points de collectes.
- Container à bouteilles au centre du terrain.
- Robinets de puisage disséminés sur le camping équipés de presto temporisés.
- Eclairage public nocturne équipé de lampes économiques « ancienne génération » et relié à un système d'horlogerie mécanique.
- Bloc sanitaire : 90 % des robinets équipés mitigeurs, 100 % des douches, WC et urinoirs équipés de presto temporisés.
- Produits d'entretien utilisés pour nettoyage du bloc sanitaire et de l'accueil labélisés ECO.
- Mise en place d'affichettes incitatives à l'économie d'eau et d'éclairage du sanitaire.
- Mise en place d'un bac de compostage avec pictogramme incitatif.

- Affichage des résultats de qualité de l'eau potable.
- Insertion d'une nouvelle page internet consacrée aux actions environnementales menées sur le camping.
- Mise en place de 2 bacs de tri sélectifs supplémentaires afin de répondre à la demande.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'exploitation du Camping Municipal par l'Office de Tourisme de Besançon dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette structure.

«M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques à faire ?

Mme Catherine GELIN : A la réunion de la Commission Communale des Services Publics Locaux une personne faisait la remarque que les mobiles home n'étaient pas équipés pour l'accessibilité des personnes handicapées. Donc je voulais que cette intervention puisse être notée pour améliorer les conditions d'accès au camping.

Mme Jacqueline PANIER : Il n'a pas été dit que les mobiles home n'étaient pas accessibles, c'est une personne qui a posé la question de savoir s'ils étaient accessibles, on lui a répondu qu'il y en avait un d'accessible et que des travaux allaient être faits pour l'été prochain, ce n'est pas tout à fait pareil.

M. LE MAIRE : Voilà donc la réponse. Il n'y a pas d'autres remarques».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 5 septembre 2013 et de la Commission de Contrôle des Sociétés liées du 28 août 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce rapport.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.